BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

Décision n° 53 du 9 janvier 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement

NOR: INTJ1900649S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 2620 du 12 décembre 2018 (NOR: INTJ1828666S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er février 2019 :

Morel Patrick NIGEND: 158693 NLS: 8016156

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er février 2019 :

Tranchant Rémi NIGEND: 138 683 NLS: 5324 693

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er février 2019 :

Riffaud Olivier NIGEND: 133685 NLS: 5311714

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 janvier 2019.

Le colonel, commandant par suppléance la gendarmerie de l'armement, D. HESTAULT